



Troisième trimestre de 2018
États financiers consolidés résumés
et notes complémentaires
NON AUDITÉS INTERMÉDIAIRES
Le 31 octobre 2018



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Non audité (en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	31 décembre 2017 Retraité – note 2	1^{er} janvier 2017 Retraité – note 2
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	852 \$	642 \$	787 \$
Placements à court terme	4 070	3 162	2 192
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme	4 922	3 804	2 979
Liquidités soumises à restrictions	116	148	126
Créances clients	960	814	707
Stocks de carburant aviation	117	91	79
Rechanges et fournitures	109	115	107
Charges payées d'avance et autres actifs courants note 3	370	425	447
Total de l'actif courant	6 594	5 397	4 445
Dépôts et autres actifs	416	465	468
Immobilisations corporelles	9 810	9 252	8 520
Actifs au titre des régimes de retraite note 5	2 243	1 583	1 153
Impôts sur le résultat différés	32	456	-
Immobilisations incorporelles	371	318	315
Goodwill	311	311	311
Total de l'actif	19 777 \$	17 782 \$	15 212 \$
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer note 3	2 030 \$	1 961 \$	1 644 \$
Produits passages perçus d'avance	2 759	2 469	2 119
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement note 4	432	671	707
Total du passif courant	5 221	5 101	4 470
Dette à long terme et contrats de location-financement note 4	6 246	5 448	5 911
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel note 5	2 447	2 592	2 436
Provisions liées à la maintenance	1 058	1 003	922
Autres passifs non courants	145	167	153
Impôts sur le résultat différés	110	49	49
Total du passif	15 227 \$	14 360 \$	13 941 \$
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	803	799	797
Surplus d'apport	73	69	83
Réserve de couverture	4	-	3
Résultats non distribués	3 670	2 554	388
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	4 550	3 422	1 271
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	19 777 \$	17 782 \$	15 212 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.



COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT

Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Produits des activités ordinaires				
Passages note 12	5 018 \$	4 514 \$	12 428 \$	11 184 \$
Fret note 12	218	194	586	510
Autres	179	172	805	738
Total des produits des activités ordinaires	5 415	4 880	13 819	12 432
Charges d'exploitation				
Carburant aviation	1 222	832	3 011	2 192
Charges liées aux transporteurs régionaux	717	662	2 134	1 942
Salaires et charges sociales note 5	743	690	2 154	1 997
Redevances aéroportuaires et de navigation	281	264	739	704
Maintenance avions	277	241	753	695
Dotation aux amortissements et aux pertes de valeur	268	241	813	711
Frais de vente et de distribution	237	232	625	601
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits	86	73	476	432
Locations avions	137	125	385	377
Restauration et services à bord	125	112	329	294
Communications et technologies de l'information	79	63	225	192
Éléments particuliers note 11	-	-	-	30
Autres	403	369	1 123	1 027
Total des charges d'exploitation	4 575	3 904	12 767	11 194
Résultat d'exploitation	840	976	1 052	1 238
Produits (charges) autres que d'exploitation				
Profit (perte) de change	89	44	(48)	182
Produits d'intérêts	32	16	76	42
Charges d'intérêts	(80)	(73)	(247)	(232)
Intérêts incorporés	7	9	27	27
Coût financier net au titre des avantages du personnel note 5	(13)	(15)	(38)	(47)
Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur note 10	10	17	2	24
Profit à la cession-bail d'actifs note 13	-	-	-	52
Profit (perte) aux règlements de dettes et modifications note 4	(1)	(3)	9	(3)
Perte à la cession d'actifs note 13	(2)	-	(188)	-
Autres	(6)	(6)	(24)	(17)
Total des produits (charges) autres que d'exploitation	36	(11)	(431)	28
Bénéfice avant impôts sur le résultat	876	965	621	1 266
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat note 6	(231)	758	(223)	755
Bénéfice net de la période	645 \$	1 723 \$	398 \$	2 021 \$
Bénéfice net par action note 8				
Bénéfice par action – résultat de base	2,37 \$	6,33 \$	1,46 \$	7,43 \$
Bénéfice par action – résultat dilué	2,34 \$	6,22 \$	1,44 \$	7,29 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Résultat global				
Bénéfice net de la période	645 \$	1 723 \$	398 \$	2 021 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge d'impôts :				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	notes 5 et 6 (13)	78	738	(148)
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	note 10 6	1	4	(3)
Total du résultat global	638 \$	1 802 \$	1 140 \$	1 870 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Réserve de couverture	Résultats non distribués ¹⁾	Total des capitaux propres ¹⁾
1 ^{er} janvier 2017	797 \$	83 \$	3 \$	388 \$	1 271 \$
Bénéfice net	-	-	-	2 021	2 021
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	(148)	(148)
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	-	-	(3)	-	(3)
Total du résultat global	-	-	(3)	1 873	1 870
Rémunération fondée sur des actions (note 6)	-	(2)	-	10	8
Actions émises	12	(4)	-	-	8
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	(8)	-	-	(28)	(36)
Reclassement de l'attribution réglée en instruments de capitaux propres dans l'attribution réglée en trésorerie	-	(9)	-	(2)	(11)
30 septembre 2017	801 \$	68 \$	- \$	2 241 \$	3 110 \$
1 ^{er} janvier 2018	799 \$	69 \$	- \$	2 554 \$	3 422 \$
Bénéfice net	-	-	-	398	398
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	-	738	738
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	-	-	4	-	4
Total du résultat global	-	-	4	1 136	1 140
Rémunération fondée sur des actions	-	6	-	-	6
Actions émises	7	(2)	-	-	5
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre de rachat	(3)	-	-	(20)	(23)
30 septembre 2018	803 \$	73 \$	4 \$	3 670 \$	4 550 \$

1) Montants des périodes précédentes après retraitement – se reporter à la note 2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes				
Exploitation				
Bénéfice net de la période	645 \$	1 723 \$	398 \$	2 021 \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation				
Impôts sur le résultat différés <u>note 6</u>	222	(771)	214	(771)
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	278	248	840	732
(Profit) perte de change	(78)	(123)	26	(224)
Profit à la cession-bail d'actifs <u>note 13</u>	-	-	-	(52)
Perte (profit) aux règlements de dette et modifications	1	3	(9)	3
Perte à la cession d'actifs <u>note 13</u>	2	-	188	-
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes <u>note 5</u>	67	62	204	181
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur <u>note 10</u>	(5)	(14)	(5)	(23)
Variation des provisions au titre de la maintenance	39	34	59	83
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(823)	(696)	388	351
Autres	23	27	32	48
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	371	493	2 335	2 349
Financement				
Produits des emprunts	-	-	1 210	733
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(225)	(203)	(809)	(574)
Actions achetées pour être annulées <u>note 7</u>	-	-	(23)	(36)
Émission d'actions	3	4	5	7
Commissions	-	(3)	(8)	(15)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(222)	(202)	375	115
Investissement				
Placements à court terme	(259)	(256)	(884)	(831)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(194)	(169)	(1 978)	(1 990)
Produit de la vente d'actifs	4	1	10	3
Produit de la cession-bail d'actifs <u>note 13</u>	293	-	293	740
Autres	3	9	48	8
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(153)	(415)	(2 511)	(2 070)
Effet des variations du cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	(29)	11	(35)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4)	(153)	210	359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	856	1 299	642	787
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	852 \$	1 146 \$	852 \$	1 146 \$
Paiements d'intérêts en trésorerie <u>note 4</u>	64 \$	49 \$	201 \$	198 \$
Paiements d'impôts sur le résultat en trésorerie	5 \$	- \$	32 \$	1 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.



Notes complémentaires afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés résumés non audités intermédiaires ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et d'une ou de plusieurs de ses filiales, y compris ses principales filiales actives lui appartenant en propre, Société en commandite Touram, qui exerce ses activités sous la dénomination Vacances Air Canada^{MD} (« Vacances Air Canada ») et Air Canada rouge S.E.C., qui exerce ses activités sous la dénomination Air Canada Rouge^{MD} (« Air Canada Rouge »). Les présents états financiers tiennent compte également, pour les périodes pertinentes, de certaines entités locatrices de matériel volant, qui sont consolidées selon IFRS 10 – *États financiers consolidés*. En 2017, la Société a acheté tous les appareils et les entités ad hoc ont été éliminées.

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.



2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (le « Manuel de CPA Canada »), qui intègre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Selon l'opinion de la direction, les présents états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 30 octobre 2018.

Les présents états financiers ont été établis en fonction des méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2017, à l'exception de ce qui suit, qui correspond aux dispositions d'IFRS 15.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 remplace IAS 18 – *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations afférentes. Selon le principe fondamental de la nouvelle norme, une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter le transfert de biens ou de services aux clients au montant correspondant à la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme exige également la présentation de davantage d'informations sur les produits des activités ordinaires, fournit des directives très complètes sur les transactions à l'égard desquelles aucune directive n'était fournie et étoffe les directives sur les accords de prestations multiples.

La Société a adopté la norme le 1^{er} janvier 2018 et l'applique selon la méthode rétrospective complète, qui nécessite le retraitement de chacune des périodes de présentation de l'information financière. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

Comptabilisation des coûts d'obtention d'un contrat

Selon IFRS 15, les coûts supplémentaires engagés pour obtenir des produits passages, comme les frais de cartes de crédit et les frais liés au système de distribution mondial, sont inscrits à l'actif au moment de la vente et passés en charges au moment de la comptabilisation des produits passages. Avant l'adoption d'IFRS 15, ces coûts étaient passés en charges au moment où le billet d'avion était vendu. Ce changement de méthode comptable pour comptabiliser les coûts contractuels a une incidence sur le moment de la comptabilisation des charges.

L'effet prévu sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 est une augmentation des charges payées d'avance et des autres actifs courants de 58 \$ et une augmentation d'un montant équivalent du solde d'ouverture des résultats non distribués (65 \$ au 31 décembre 2017). De plus, des charges au titre de commissions différées de 40 \$ au 31 décembre 2016, auparavant imputées au compte de passif Produits passages perçus d'avance, ont été reclassées dans les charges payées d'avance et autres actifs courants (35 \$ au 31 décembre 2017).

Comptabilisation des frais de modification

Les produits tirés des frais de modification perçus pour le compte d'Air Canada par les agents de voyages seront reportés et comptabilisés dans les produits passages au moment du vol concerné, plutôt qu'au moment de la perception. L'effet prévu sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2017 est une augmentation des produits passages perçus d'avance de 6 \$ et une diminution d'un montant équivalent du solde d'ouverture des résultats non distribués (6 \$ au 31 décembre 2017).

Présentation

Certains frais et suppléments liés aux passages et au fret ont été reclassés des produits autres aux produits passages et produits fret dans le compte consolidé de résultat afin de mieux rendre compte de la nature et du regroupement des éléments de produits des activités ordinaires similaires. Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le total des produits d'exploitation.

Effet sur les résultats présentés antérieurement

Le tableau ci-dessous contient certaines informations des états financiers après ajustements pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 15. Les postes non touchés par ce changement de méthode comptable ont été exclus. Par conséquent, les sous-totaux et les totaux présentés ne peuvent être recalculés sur la base des chiffres fournis. En résumé, les ajustements qui suivent ont été apportés aux montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'application initiale, le 1^{er} janvier 2017, et à la clôture de la période comparative, le 31 décembre 2017.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016, avant retraitement	Reclassement	Réévaluations	1 ^{er} janvier 2017, après retraitement
Charges payées d'avance et autres actifs courants	349 \$	40 \$	58 \$	447 \$
Impôts sur le résultat différés	-	-	-	-
Total de l'actif	15 114 \$	40 \$	58 \$	15 212 \$
Produits passages perçus d'avance	2 073	40	6	2 119
Total du passif courant	4 424 \$	40 \$	6 \$	4 470 \$
Résultats non distribués	336	-	52	388
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 219 \$	- \$	52 \$	1 271 \$
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	15 114 \$	40 \$	58 \$	15 212 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017, avant retraitement	Reclassement	Réévaluations	31 décembre 2017, après retraitement
Charges payées d'avance et autres actifs courants	325 \$	35 \$	65 \$	425 \$
Impôts sur le résultat différés	472	-	(16)	456
Total de l'actif	17 698 \$	35 \$	49 \$	17 782 \$
Produits passages perçus d'avance	2 428	35	6	2 469
Total du passif courant	5 060 \$	35 \$	6 \$	5 101 \$
Résultats non distribués	2 511	-	43	2 554
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 379 \$	- \$	43 \$	3 422 \$
Total du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	17 698 \$	35 \$	49 \$	17 782 \$

Aucun montant n'a été inscrit au titre des impôts sur le résultat différés lors du retraitement au 1^{er} janvier 2017 puisqu'il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôts sur le résultat différés à cette date. Depuis le troisième trimestre de 2017, les ajustements tiennent compte de l'incidence fiscale correspondante, ce qui s'est traduit par une diminution de 16 \$ du recouvrement d'impôts inscrit au compte consolidé de résultat.

L'adoption de la norme a eu l'incidence qui suit sur le compte consolidé de résultat de la Société présenté avant le retraitement.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 septembre 2017, avant retraitement	Reclassement	Réévaluations	Trimestre clos le 30 septembre 2017, après retraitement
Produits des activités ordinaires				
Passages	4 478 \$	36 \$	- \$	4 514 \$
Fret	179	15	-	194
Autres	223	(51)	-	172
Total des produits	4 880	-	-	4 880
Charges d'exploitation				
Frais de vente et frais de distribution	204	-	28	232
Total des charges d'exploitation	3 876	-	28	3 904
Bénéfice d'exploitation	1 004	-	(28)	976
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	774	-	(16)	758
Bénéfice net de la période	1 767 \$	- \$	(44) \$	1 723 \$
Résultat par action – de base	6,49 \$	- \$	(0,16) \$	6,33 \$
Résultat par action – dilué	6,37 \$	- \$	(0,15) \$	6,22 \$

(en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017, avant retraitement	Reclassement	Réévaluations	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017, après retraitement
Produits des activités ordinaires				
Passages	11 090 \$	94 \$	- \$	11 184 \$
Fret	467	43	-	510
Autres	875	(137)	-	738
Total des produits	12 432	-	-	12 432
Charges d'exploitation				
Frais de vente et frais de distribution	608	-	(7)	601
Total des charges d'exploitation	11 201	-	(7)	11 194
Résultat d'exploitation	1 231	-	7	1 238
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	771	-	(16)	755
Bénéfice net de la période	2 030 \$	- \$	(9) \$	2 021 \$
Résultat par action – de base	7,46 \$	- \$	(0,03) \$	7,43 \$
Résultat par action – dilué	7,32 \$	- \$	(0,03) \$	7,29 \$

(en millions de dollars canadiens)	Exercice clos le 31 décembre 2017, avant retraitement	Reclassement	Réévaluations	Exercice clos le 31 décembre 2017, après retraitement
Produits des activités ordinaires				
Passages	14 471 \$	122 \$	-	14 593 \$
Fret	650	58	-	708
Autres	1 131	(180)	-	951
Total des produits	16 252	-	-	16 252
Charges d'exploitation				
Frais de vente et frais de distribution	777	-	(7)	770
Total des charges d'exploitation	14 888	-	(7)	14 881
Résultat d'exploitation	1 364	-	7	1 371
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	759	-	(16)	743
Bénéfice net	2 038 \$	- \$	(9) \$	2 029 \$
Résultat par action – de base	7,48 \$	-	(0,04) \$	7,44 \$
Résultat par action – dilué	7,34 \$	-	(0,03) \$	7,31 \$

L'adoption d'IFRS 15 n'a eu aucune incidence nette sur le tableau consolidé des flux de trésorerie.

IFRS 16 – Contrats de location

IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations afférentes. Selon le principe fondamental de la nouvelle norme, le preneur comptabilise des actifs et des passifs pour tous les contrats de location dont la durée excède 12 mois. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation qui correspond à son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et une obligation locative qui correspond à son obligation d'effectuer des paiements de loyers. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à la valeur actualisée. L'évaluation des obligations locatives tient compte des paiements de loyers relatifs aux périodes non résiliables (y compris ceux qui sont liés à l'inflation) et des paiements relatifs aux périodes optionnelles lorsque le preneur a la certitude raisonnable qu'il pourra exercer son option d'obtenir la prolongation de son contrat de location, ou qu'il n'exercera pas l'option de résilier le contrat de location. Le prix d'exercice des options d'achat est aussi pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative si le preneur a la certitude raisonnable de les exercer. Les paiements de loyers ne tiendront pas compte des paiements de loyers variables autres que ceux qui sont fonction d'un indice ou d'un taux. L'actif au titre du droit d'utilisation sera obtenu à partir du calcul de l'obligation locative et comprendra aussi les provisions constituées par le preneur conformément aux modalités de restitution des biens loués.

La nouvelle norme vise à donner une meilleure représentation des opérations de location, en particulier celles qui n'imposent actuellement pas au preneur de comptabiliser un actif et un passif résultant d'un contrat de location simple. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de la transition à IFRS 16, les entités ont le choix d'adopter l'application rétrospective intégrale ou l'application rétrospective modifiée.

La Société adoptera la norme à compter du 1^{er} janvier 2019 et compte appliquer la méthode rétrospective intégrale avec retraitement de chaque période de présentation de l'information financière antérieure présentée. La Société prévoit d'opter pour l'ensemble de mesures de simplification afin de ne pas réévaluer les conclusions antérieures relatives aux contrats contenant des contrats de location et elle compte appliquer l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme. La Société continue son évaluation des autres mesures de simplification prévues par la norme.



La Société continue d'évaluer l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés, mais elle s'attend à ce que la norme ait une incidence importante sur l'état consolidé de sa situation financière, et qu'elle modifie également la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des charges locatives dans le compte consolidé de résultat. Au vu des contrats en vigueur et des exigences de la norme, Air Canada a en grande partie terminé l'exercice de détermination de la méthode comptable et de délimitation pour IFRS 16, et fournit ci-dessous des informations supplémentaires à cet égard. L'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives est en cours.

Contrats de location avions

Au 31 décembre 2017, 111 appareils de la Société étaient visés par des contrats de location simple; Air Canada prévoit de comptabiliser des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives relativement à ces appareils, conformément aux dispositions de la nouvelle norme. La Société a en outre déterminé que, selon IFRS 16, Air Canada détient des contrats de location à titre de preneur à l'égard d'appareils utilisés par les transporteurs régionaux fournissant des services en vertu de leurs contrats d'achat de capacité (« CAC ») respectifs; elle prévoit également de comptabiliser des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'Air Canada relativement à ces appareils. Au 31 décembre 2017, 151 appareils étaient exploités en vertu de tels contrats pour le compte d'Air Canada.

Baux immobiliers

La Société est partie à des contrats de location visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports et visant d'autres biens immobiliers. Dans le cas des contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale aux aéroports, le bailleur détient généralement des droits de substitution, ce qui fait en sorte que ces contrats ne sont pas considérés comme des contrats de location simple en vertu de la norme. Les contrats de location avec droits de résiliation réciproques moyennant un préavis de moins de 12 mois seraient considérés comme des contrats de location à court terme et ne seraient pas, par conséquent, comptabilisés dans l'état de la situation financière du fait de la mesure de simplification. Enfin, les contrats visant les locaux nécessaires aux services d'escale prévoyant des paiements de loyers variables ne seraient pas non plus comptabilisés dans l'état de la situation financière puisque les paiements de loyers variables, autres que ceux qui sont calculés sur la base d'un indice ou d'un taux, sont exclus de l'évaluation des obligations locatives. Il en résulte un portefeuille composé de baux immobiliers devant être comptabilisés comme actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives en vertu de la norme qui ont trait à des locaux réservés dans les aéroports de Toronto, Montréal et Vancouver, plaques tournantes d'Air Canada, de contrats de location visant des locaux réservés à Air Canada dans des immeubles pour des bureaux, des services aéroportuaires et de maintenance et les salons Feuille d'érable, et des contrats de location visant des terrains.

Comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation

Les actifs au titre du droit d'utilisation seront comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les appareils comptabilisés comme actifs au titre du droit d'utilisation feront l'objet des mêmes méthodes comptables que les appareils détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre du droit d'utilisation seront décomposés et amortis sur la durée du contrat de location. Comme pour les appareils détenus, les travaux de maintenance admissibles seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité moyenne prévue, si elle est plus courte. Des provisions au titre de la maintenance seront comptabilisées, le cas échéant, relativement aux contrats de location d'appareils pour tenir compte des frais de maintenance sur la durée du contrat de location. Toute modification de la provision relative aux modalités de restitution à la fin de la location sera comptabilisée comme ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation et amortie par imputation au compte de résultat sur la durée résiduelle du contrat de location.

Incidence sur le compte de résultat

L'application de la norme aura comme incidence sur le compte de résultat l'élimination des charges de location des appareils et des bâtiments, comptabilisées dans les autres charges d'exploitation, pour les contrats comptabilisés comme des contrats de location. Ces charges seront remplacées par une dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation et des charges d'intérêts sur l'obligation locative. La charge de maintenance devrait diminuer en vertu de la norme, car les travaux de maintenance admissibles relatifs aux contrats de location simple antérieurs seront incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité moyenne prévue. Cette diminution sera partiellement contrebalancée par l'augmentation de la provision au titre de la maintenance comptabilisée pour tous les actifs au titre du droit d'utilisation d'appareils dont les contrats de location contiennent des modalités de restitution des appareils. Comme tous les contrats de location visant des appareils sont libellés en dollars américains, la volatilité du cours de change comptabilisé dans le compte de résultat sera accrue en raison de la réévaluation des obligations locatives et des provisions au titre de la maintenance au cours de change en vigueur à la date de clôture.

3. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits passages et fret sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés, sauf les produits tirés de passes de vols illimités, qui sont constatés linéairement sur la période de validité de la passe de vols considérée. La Société a formé des alliances avec d'autres transporteurs aériens prévoyant une participation au programme de fidélisation, des accords interlignes, une exploitation à code multiple et la coordination de services portant entre autres sur les réservations, le traitement des bagages et les horaires des vols. Les produits sont affectés selon des formules précisées dans les ententes et sont comptabilisés lorsque le transport est effectué. Les produits passages comprennent également certains frais et suppléments ainsi que les produits des services à la clientèle comme la sélection des places et les excédents de bagages, qui sont comptabilisés lorsque le transport a été assuré.

Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec Jazz, Sky Regional et certains autres transporteurs régionaux. En vertu de ces programmes, Air Canada se charge de la commercialisation, de la billetterie et des autres dispositions commerciales liées à ces vols, et elle inscrit les revenus qu'elle en tire dans ses produits passages lorsque le transport a été assuré.

Air Canada achète des milles Aéroplan^{MD} à Aimia Canada Inc. (« Aéroplan »), une partie non liée qui assure un programme de fidélisation de la clientèle à Air Canada et qui lui achète des places aux termes du Contrat de participation et de services commerciaux entre Aéroplan et Air Canada (le « CPSC »). Air Canada est un partenaire d'Aéroplan, qui offre à certains clients d'Air Canada des milles Aéroplan^{MD} qu'ils peuvent échanger en tant que clients d'Aéroplan contre des primes-voyages et d'autres primes proposées par Aéroplan dans le cadre de son programme. Le coût de l'achat de milles Aéroplan^{MD} à Aéroplan est constaté à titre d'incitatif commercial et porté en diminution des produits passages au moment de l'émission des points, soit lorsqu'un vol admissible est offert au client. Aéroplan achète des places sur les vols d'Air Canada, qu'Air Canada comptabilise dans les produits passages lorsque le transport a été assuré.

Les autres produits consistent essentiellement en produits de la vente de la portion terrestre de forfaits vacances, de la fourniture de services d'escale, des ventes à bord, de la vente de passes pour les salons et des frais liés à la commercialisation du programme de fidélisation. Les produits tirés de forfaits vacances sont constatés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée des vacances. Les autres produits tirés des services connexes au transport aérien sont constatés lorsque les ventes sont effectuées aux passagers ou lorsque les services sont rendus.

Séparation des produits des activités ordinaires

La Société sépare les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients selon la nature des services de transport aérien. Les catégories de produits correspondant à la nature des services présentées au compte consolidé de résultat sont les produits passages, les produits fret et les autres produits. La Société subdivise ensuite les produits tirés du service de transport aérien selon le segment de marché géographique, comme le présente la note 12, Informations d'ordre géographique.

Soldes contractuels

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les créances clients, les actifs contractuels et les passifs contractuels relatifs aux contrats conclus avec des clients.

	30 septembre 2018	31 décembre 2017 Retraité – note 2	1^{er} janvier 2017 Retraité – note 2
Créances, comprises dans les créances clients	764 \$	587 \$	540 \$
Coûts des contrats, compris dans les charges payées d'avance et autres actifs courants	115	100	98
Passifs contractuels – Produits passages perçus d'avance	2 759	2 469	2 119



Les créances clients comprennent les créances liées aux produits passages et aux produits fret ainsi que d'autres créances liées aux contrats conclus avec les clients. La Société vend des billets de passage et des services passagers accessoires qui sont payés comptant, par carte de crédit ou selon d'autres modalités de paiement à base de cartes. Les paiements sont généralement effectués avant la prestation des services de transport auxquels ils se rattachent. Les billets de passage et les créances liées aux services accessoires correspondent aux montants que doivent payer d'autres sociétés aériennes pour des voyages interlignes, les intermédiaires fournisseurs de services de traitement des paiements des agences de voyage ou les fournisseurs de services de traitement des opérations par cartes de crédit pour la vente de voyages à venir et sont pris en compte dans les créances clients inscrites à l'état consolidé de la situation financière. Les créances liées au fret et les autres créances ont trait aux montants dus par les clients, dont les transitaires et les partenaires interlignes pour le transport de fret et les autres services fournis.

Les coûts des contrats comprennent les frais de carte de crédit, les commissions et les frais liés au système de distribution mondial relatifs aux billets de passage. Ces coûts sont inscrits à l'actif au moment de la vente et passés en charges au moment de la comptabilisation des produits passages.

Les produits passages perçus d'avance et les produits tirés de la portion terrestre de forfaits voyages sont reportés et inclus dans le passif courant. Les produits perçus d'avance comprennent aussi le produit de la vente de billets d'avion à Aéroplan. Les produits reportés sont comptabilisés lorsque le vol auquel ils se rapportent a lieu ou pendant la période du forfait voyage. La Société évalue régulièrement le passif au titre des produits passages perçus d'avance. Pour les billets inutilisés à leur date d'expiration, elle inscrit un montant estimatif correspondant aux produits au titre des désistements, qui est fondé sur les données historiques.

Selon la catégorie tarifaire, les voyageurs peuvent échanger leurs billets jusqu'au moment du vol ou obtenir un remboursement, généralement moyennant le paiement de certains frais. Lorsque les billets ne sont pas remboursables, la Société comptabilise le montant total dans les produits des activités ordinaires lorsque le transport a été assuré. Dans le cas des billets remboursables qui n'ont pas été utilisés au moment du vol, la Société comptabilise le montant net des produits des activités ordinaires après remboursement éventuel du voyageur.

La mesure de simplification proposée dans IFRS 15 permet aux entités de ne pas fournir le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non remplies d'un contrat ni d'explication précisant quand elles s'attendent à comptabiliser en produits des activités ordinaires ce montant si la durée initiale attendue du contrat ne dépasse pas un an. La Société a choisi d'appliquer cette mesure de simplification, car les billets de passage expirent au bout d'un an s'ils n'ont pas été utilisés.

4. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Financement d'appareils				
Financement en dollars US à taux fixe	2020 – 2030	3,84	3 447 \$	2 828 \$
Financement en dollars US à taux variable	2020 – 2027	4,16	656	871
Financement en dollars CA à taux fixe	2026 – 2030	3,76	301	-
Financement en dollars CA à taux variable	2026 – 2027	2,62	307	332
Financement en yens à taux fixe	2027	1,84	133	131
Financement en yens à taux variable	2020 – 2027	0,82	44	61
Billets garantis prioritaires – en dollars CA	2023	4,75	200	200
Billets non garantis prioritaires – en dollars US	2021	7,75	516	503
Autre financement garanti – en dollars US	2023	4,24	991	1 073
Dettes à long terme		4,15	6 595	5 999
Obligations au titre des contrats de location-financement	2020 – 2033	9,30	191	223
Dettes totales et obligations au titre des contrats de location-financement		4,29	6 786	6 222
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance			(108)	(103)
Partie courante			(432)	(671)
Dettes à long terme et contrats de location-financement			6 246 \$	5 448 \$

Le tableau ci-dessus présente les modalités des instruments dont il est fait mention à la note 7 afférente aux états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice 2017 ainsi que les modalités des instruments conclus au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 décrits ci-dessous.

Dans le cadre de l'acquisition de quatre appareils 787-9 de Boeing et de neuf appareils 737 MAX-8 de Boeing au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un montant en capital de 719 \$ US est pris en compte dans le financement à taux fixe en dollars américains dans le tableau ci-dessus. L'acquisition de ces appareils a été financée au moyen du produit de la vente de certificats de fiducie visant du matériel modernisé émis dans le cadre d'un placement privé en 2017, comme il est décrit à la note 7 des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice 2017.

En mars 2018, dans le cadre du financement d'un nouvel appareil 787-9 et de quatre nouveaux appareils 737 MAX-8 de Boeing, Air Canada a conclu un contrat d'achat de certificats pour le placement privé de deux tranches de certificats de fiducie visant du matériel modernisé d'une valeur nominale totale de 301 \$, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,76 % par année et dont la date de dernière distribution est en 2030. Les produits du placement ont été décaissés au deuxième trimestre de 2018 à la suite de la livraison des appareils. Ces produits sont pris en compte dans le financement en dollars canadiens à taux fixe dans le tableau ci-dessus.

En février 2018, Air Canada a achevé la réappréciation de sa facilité de crédit garantie prioritaire de 1,1 G\$ US, ce qui a réduit le taux d'intérêt de 25 points de base pour le ramener au taux TIOL majoré de 200 points de base (avec un taux TIOL minimum de 75 points de base). La Société a comptabilisé un profit aux règlements de dettes et modifications de 11 \$ relativement à cette opération.



Dans le cadre de l'opération de vente décrite à la note 13, la dette à long terme de 144 \$ (109 \$ US) relative aux appareils E190 d'Embraer a été remboursée au troisième trimestre de 2018 (capital de 167 \$ US pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018). La perte inscrite dans le Profit (perte) aux règlements de dettes et modifications relativement au remboursement anticipé de cette dette a été de 1 \$ pour le troisième trimestre de 2018 (perte de 2 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un capital de 35 \$ US a été remboursé avant l'échéance relativement au financement de trois appareils 777 de Boeing. La perte inscrite dans le Profit (perte) aux règlements de dettes et modifications relativement au remboursement anticipé de cette dette a été de moins de 1 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 30 septembre 2018 sur la dette à long terme et les obligations de location-financement s'établissent comme suit. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 30 septembre 2018 de 1,2908 \$ CA.

Capital	Reste de 2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	92 \$	383 \$	608 \$	952 \$	327 \$	4 233 \$	6 595 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	11	45	48	17	14	56	191
	103 \$	428 \$	656 \$	969 \$	341 \$	4 289 \$	6 786 \$

Intérêts	Reste de 2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	76 \$	273 \$	253 \$	211 \$	176 \$	471 \$	1 460 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	3	14	9	6	5	14	51
	79 \$	287 \$	262 \$	217 \$	181 \$	485 \$	1 511 \$



5. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel

La Société a constaté la charge nette suivante au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Compte consolidé de résultat				
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales				
Prestations de retraite	81 \$	75 \$	239 \$	211 \$
Autres avantages du personnel	10	6	21	18
	91 \$	81 \$	260 \$	229 \$
Produits (charges) autres que d'exploitation				
Coût financier net au titre du passif des régimes d'avantages du personnel				
Prestations de retraite	(1) \$	(2) \$	(2) \$	(9) \$
Autres avantages du personnel	(12)	(13)	(36)	(38)
	(13) \$	(15) \$	(38) \$	(47) \$
Autres éléments du résultat global après consolidation				
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel				
Prestations de retraite	(55) \$	226 \$	920 \$	83 \$
Autres avantages du personnel	38	48	89	(35)
	(17) \$	274 \$	1 009 \$	48 \$

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé de résultat est présentée ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat				
Salaires et charges sociales	91 \$	81 \$	260 \$	229 \$
Coût financier net au titre des passifs des régimes d'avantages du personnel	13	15	38	47
	104 \$	96 \$	298 \$	276 \$
Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada				
Prestations de retraite	22 \$	21 \$	59 \$	60 \$
Autres avantages du personnel	15	13	35	35
	37 \$	34 \$	94 \$	95 \$
Déficit de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	67 \$	62 \$	204 \$	181 \$

6. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte consolidé de résultat sont présentés ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Impôts sur le résultat exigibles	(9) \$	(13) \$	(9) \$	(16) \$
Impôts sur le résultat différés	(222)	771	(214)	771
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	(231) \$	758 \$	(223) \$	755 \$

Au troisième trimestre de 2017, la Société a déterminé qu'il était probable que pratiquement tous les actifs d'impôts différés seraient réalisés. Air Canada a donc comptabilisé un recouvrement d'impôts sur le résultat de 790 \$, qui a été ramené à 771 \$, le solde de 19 \$ se rapportant à la rémunération fondée sur des actions ayant été reclassé aux résultats non distribués au quatrième trimestre de 2017.

La charge d'impôts comptabilisée pour chaque période intermédiaire est fondée sur l'estimation la plus plausible du taux d'imposition annuel moyen pondéré prévu pour l'ensemble de l'année. Le taux d'imposition effectif de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 a été de 26,4 % (35,9 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018). La charge d'impôts sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant le taux d'imposition prescrit par les lois en raison surtout de l'incidence des avantages fiscaux latents sur les pertes en capital en devises et de l'effet des charges non déductibles.

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global est présenté ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel – impôts sur le résultat différés	4 \$	(196) \$	(271) \$	(196) \$
Dérivés liés au carburant désignés comme couvertures de flux de trésorerie – impôt sur le résultat différé	(2)	-	(1)	-
(Charge) recouvrement d'impôts sur le résultat	2 \$	(196) \$	(272) \$	(196) \$



7. CAPITAL-ACTIONS

Offre publique de rachat

En mai 2018, Air Canada a reçu l'approbation par la Bourse de Toronto du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B (collectivement les « actions »), autorisant l'achat, entre le 31 mai 2018 et le 30 mai 2019, d'au plus 24 040 243 actions, soit 10 % du flottant d'Air Canada au 17 mai 2018. Le renouvellement a fait suite à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2017 qui a expiré le 30 mai 2018.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a acheté, aux fins d'annulation, 914 218 actions à un prix moyen de 24,78 \$ l'action pour une contrepartie totale de 23 \$. L'excédent du prix sur la valeur comptable moyenne de 20 \$ a été imputé aux résultats non distribués. Aucune action n'a été achetée au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018. Au 30 septembre 2018, un total de 24 040 243 actions pouvait encore être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat en cours.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, la Société a acheté, aux fins d'annulation, 2 597 200 actions à un prix moyen de 13,88 \$ l'action pour une contrepartie totale de 36 \$. L'excédent du prix sur la valeur comptable moyenne de 28 \$ a été imputé aux résultats non distribués. Aucune action n'a été achetée au trimestre clos le 30 septembre 2017.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat par action de base et dilué.

(en millions, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Numérateur :				
Numérateur servant au calcul du résultat par action de base et dilué :				
Bénéfice net	645 \$	1 723 \$	398 \$	2 021 \$
Dénominateur :				
Nombre moyen pondéré d'actions	273	272	273	272
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Options sur actions	3	5	4	5
Total des titres potentiellement dilutifs	3	5	4	5
Dénominateur ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	276	277	277	277
Bénéfice par action – résultat de base	2,37 \$	6,33 \$	1,46 \$	7,43 \$
Bénéfice par action – résultat dilué	2,34 \$	6,22 \$	1,44 \$	7,29 \$

Le calcul du résultat par action est effectué à partir de chiffres entiers et non de millions arrondis. Il n'est donc pas possible de se servir des montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

N'entrent pas dans le calcul du résultat dilué par action les options en cours pour lesquelles les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions pour la période.

9. ENGAGEMENTS

Engagements d'immobilisations

Les engagements d'immobilisations comprennent les livraisons futures d'appareils faisant l'objet de commandes fermes et les engagements relatifs à l'acquisition d'autres immobilisations corporelles. Le coût total estimatif des appareils repose sur leurs prix de livraison qui comprennent les augmentations estimatives et, s'il y a lieu, les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le TIOL à 90 jours aux États-Unis au 30 septembre 2018. Les montants en dollars américains sont convertis au taux à la clôture du 30 septembre 2018 de 1,2908 \$ CA. Les engagements minimaux futurs en vertu de ces contrats sont présentés ci-dessous.

	Reste de 2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	176 \$	1 623 \$	1 422 \$	775 \$	716 \$	539 \$	5 251 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter également à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2017 pour obtenir de plus amples informations sur la stratégie de gestion du risque de la Société.

Récapitulatif du profit sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Contrats à terme sur actions	11 \$	19 \$	3 \$	26 \$
Dérivés liés au carburant	(1)	(2)	(1)	(2)
Profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	10 \$	17 \$	2 \$	24 \$

Gestion du risque lié au prix du carburant

Au troisième trimestre de 2018 :

- Des pertes de couverture de 8 \$ ont été reclassées des autres éléments du résultat global à la charge de carburant aviation (perte de 10 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018; profit de 3 \$ et perte de 5 \$ reclassés des autres éléments du résultat global à la charge de carburant aviation respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017). Aucune inefficacité de couverture n'a été constatée.
- La Société a acheté des contrats d'options d'achat de pétrole brut couvrant une partie du risque lié au carburant pour 2018. La prime en trésorerie rattachée à ces contrats s'élève à 2 \$ (12 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018; néant et 14 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, pour couvrir les risques relatifs à 2017).
- Des contrats dérivés liés au carburant ont été dénoués par règlement en trésorerie, ce qui a donné lieu à une juste valeur de néant (néant pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018; 15 \$ et 19 \$, avec position favorable à la Société, respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017).

Au 30 septembre 2018, environ 7 % des achats prévus de carburant aviation de la Société pour le quatrième trimestre de 2018 sont couverts à un prix plafond moyen équivalent du West Texas Intermediate de 64 \$ US le baril. Les contrats de la Société destinés à couvrir les achats prévus de carburant aviation comprennent des options d'achat assorties de volumes notionnels de 600 000 barils. La juste valeur du portefeuille de dérivés liés au carburant au 30 septembre 2018 est de 8 \$, avec position favorable à la Société, et est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs courants. La Société ne disposait d'aucun contrat dérivé lié au carburant non réglé au 31 décembre 2017.

**Gestion du risque de change**

Étant donné le notional des dérivés sur devises en cours au 30 septembre 2018, dont il est question ci-après, environ 75 % des sorties nettes de trésorerie en dollars américains sont couvertes pour le reste de 2018, 73 % pour 2019 et 16 % pour 2020, soit une couverture par des dérivés de 65 % sur les 18 prochains mois. Les réserves de trésorerie et de placements en dollars américains conjuguées à la couverture par des dérivés permettent d'atteindre une couverture de 73 % sur les 18 prochains mois.

Au 30 septembre 2018, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des contrats de swaps, échéant en 2018, 2019 et 2020, visant l'achat à l'échéance de dollars américains au moyen de dollars canadiens relativement à 4 873 \$ (3 776 \$ US) à un taux moyen pondéré de 1,2586 \$ pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2017 : 3 400 \$ (2 704 \$ US) échéant en 2018 et 2019, à un taux moyen pondéré de 1,2703 \$ pour 1,00 \$ US). La Société a également mis en place des mesures de protection en vue de la vente d'une partie de ses euros, de ses livres sterling, de ses yens et de ses dollars australiens excédentaires (180 € en EUR, 180 £ en GBP, 19 244 ¥ en JPY et 61 \$ en AUD) avec règlement en 2018, en 2019 et en 2020 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,2008 €, 1,3584 £, 0,0091 ¥ et 0,7723 \$ AUD pour 1,00 \$ US (au 31 décembre 2017 : 101 € en EUR, 105 £ en GBP, 8 623 ¥ en JPY, 41 ¥ en CNY et 32 \$ en AUD avec règlement en 2018 à des taux moyens pondérés respectifs de 1,1664 €, 1,3259 £, 0,0090 ¥, 0,1468 ¥ et 0,7576 \$ AUD pour 1,00 \$ US).

Les structures de couverture mises en place ont diverses caractéristiques d'évaluation des options, comme des conditions à barrière désactivante et le plafonnement des bénéfices et, compte tenu de la volatilité présumée qui est utilisée dans le calcul de la juste valeur, la juste valeur nette de ces contrats sur devises au 30 septembre 2018 était de 66 \$ avec position favorable aux contreparties (215 \$ avec position favorable aux contreparties au 31 décembre 2017). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couverture aux fins comptables et sont comptabilisés à la juste valeur. Au troisième trimestre de 2018, une perte de 5 \$ a été constatée dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (profit de 169 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018; perte de 198 \$ et de 272 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017). Au troisième trimestre de 2018, les contrats de dérivés de change ont été réglés en trésorerie pour une juste valeur nette de 33 \$ avec position favorable à la Société (20 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, avec position favorable à la Société; 81 \$ et 35 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, avec position favorable aux contreparties).

La Société constitue également des réserves de trésorerie en dollars américains pouvant servir de couverture économique des fluctuations du dollar américain. Au 30 septembre 2018, les soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains s'établissaient à 959 \$ (743 \$ US) (686 \$ (542 \$ US) au 31 décembre 2017). Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, une perte de 13 \$ (profit de 15 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018; perte de 49 \$ et de 72 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017) a été comptabilisée au poste « Profit (perte) de change » pour tenir compte de la variation de la valeur de marché équivalente en dollars canadiens des soldes de trésorerie et de placements à court terme en dollars américains qui sont détenus.

Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur.

Les valeurs comptables des dérivés sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux en vigueur sur le marché estimés au 30 septembre 2018.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation dont les flux de trésorerie actualisés, tenant compte des informations du marché disponibles et des valeurs négociées le cas échéant, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données

d'entrée non observables importantes (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable.

Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état consolidé de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations. Aucune modification n'a été apportée aux classements ou aux méthodes d'évaluation de la juste valeur par rapport à ceux présentés à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2017. Il n'y a pas eu de transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :			
	30 septembre 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	249 \$	- \$	249 \$	- \$
Placements à court terme	4 070	-	4 070	-
Instruments dérivés				
Dérivés liés au carburant	8	-	8	-
Contrats à terme sur actions	46	-	46	-
Dérivés de change	5	-	5	-
Total	4 378 \$	- \$	4 378 \$	- \$
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés de change	71	-	71	-
Total	71 \$	- \$	71 \$	- \$

Les actifs financiers détenus par des institutions financières sous forme de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.

11. PROVISIONS POUR ÉVENTUALITÉS ET LITIGES

Enquêtes des autorités en matière de concurrence sur le transport de fret

Comme le mentionne la note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2017, en 2010, la Commission européenne a rendu une décision condamnant 12 transporteurs de fret aérien (y compris les groupes de transporteurs connexes) pour avoir enfreint la loi sur la concurrence de la Commission européenne en fixant certains tarifs et frais de transport de fret à diverses époques entre 1999 et 2006. Air Canada faisait partie des transporteurs visés et s'est vu imposer une amende de 21 euros (environ 29 \$ à la date en question) en 2010. Air Canada a interjeté appel de la décision et en 2015, la Cour générale européenne a accueilli l'appel d'Air Canada et a annulé la décision de la Commission européenne concernant Air Canada et certains autres transporteurs. Dans la foulée de ce dénouement, la Commission européenne a remboursé l'amende de 21 euros (30 \$) à Air Canada.

En mars 2017, la Commission a rendu une nouvelle décision, fondée sur les mêmes allégations, et imposé à Air Canada la même amende (21 euros; environ 30 \$) qu'en 2010. Air Canada a comptabilisé l'amende dans les éléments particuliers au premier trimestre de 2017 et a payé l'amende exigée au deuxième trimestre de 2017, en attendant l'issue de l'appel qu'elle a interjeté en 2017 auprès de la Cour générale européenne. Air Canada ne peut pas prévoir avec certitude l'issue de son appel ni celle des poursuites qui s'y rattachent, mais elle a des motifs raisonnables de croire qu'elle peut contester la décision de la Commission européenne.

12. INFORMATIONS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés par région géographique pour les produits passages et fret et les montants applicables du compte consolidé de résultat s'établit comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Produits passages				
Lignes intérieures	1 427 \$	1 368 \$	3 678 \$	3 486 \$
Lignes transfrontalières	946	862	2 658	2 449
Lignes transatlantiques	1 617	1 344	3 338	2 776
Lignes transpacifiques	787	717	1 880	1 694
Autres	241	223	874	779
	5 018 \$	4 514 \$	12 428 \$	11 184 \$

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017 Retraité – note 2	2018	2017 Retraité – note 2
Produits fret				
Lignes intérieures	25 \$	23 \$	68 \$	61 \$
Lignes transfrontalières	12	11	31	29
Lignes transatlantiques	74	68	206	179
Lignes transpacifiques	91	78	237	199
Autres	16	14	44	42
	218 \$	194 \$	586 \$	510 \$

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région déterminée. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe, en Inde, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie et en Australie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique centrale et du Sud, dans les Antilles et au Mexique.



13. CESSION-BAIL

En juillet 2018, la Société a entamé la phase finale des négociations en vue de la vente de 25 appareils E190 d'Embraer. Ces appareils ont donc été présentés comme actifs détenus en vue de la vente et évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente à compter du 30 juin 2018. En lien avec cette évaluation, une perte à la cession de 186 \$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2018. En août 2018, la Société a réalisé la vente des appareils pour un montant net de 293 \$. Au moment de la vente, la perte à la cession a été ajustée de 2 \$, ce qui a donné lieu à une perte totale de 188 \$ découlant de la cession des appareils. Au 30 septembre 2018, la Société ne détenait plus aucun actif en vue de la vente. Les appareils continueront d'être exploités dans le cadre de contrats de cession-bail jusqu'à leur sortie définitive du parc aérien, soit progressivement entre 2018 et 2020, conformément aux plans actuels de la Société relativement au parc aérien. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Au cours de la période close le 30 septembre 2017, la Société a pris livraison de quatre appareils 787 financés en vertu d'opérations de cession-bail qui ont donné lieu à un produit de 740 \$. Les ventes ont été effectuées à la juste valeur et le profit à la vente de 52 \$ qui en est résulté a donc été pris en compte dans les produits autres que d'exploitation. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location simple d'une durée de 12 ans, avec paiement mensuel des loyers.

14. ACCORD DE PRINCIPE EN VUE D'ACQUÉRIR LE PROGRAMME DE FIDÉLISATION AÉROPLAN D'AIMIA

Le 21 août 2018, Air Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ainsi que Visa Canada Corporation (collectivement « le consortium »), et Aimia Inc. (« Aimia ») ont annoncé avoir conclu un accord de principe en vue d'acquérir le programme de fidélisation Aéroplan d'Aimia.

Le prix d'achat global s'élève à 450 \$ en trésorerie, sur la base d'une valeur d'entreprise établie compte non tenu de la trésorerie disponible et de l'endettement, et il comprend la prise en charge de passifs d'environ 1,9 milliard de dollars au titre des milles Aéroplan.

La transaction est assujettie à la signature en bonne et due forme des documents de transaction définitifs, à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions, notamment le contrôle préalable, la réception des approbations réglementaires usuelles et la conclusion par le consortium d'ententes portant sur le réseau et le programme de fidélité visant les cartes de crédit en vue d'une participation future dans le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada. La réalisation de la transaction est prévue d'ici la fin de 2018.